

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Révision des formulaires sur l'assurance-dépôts

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que les formulaires relatifs à l'assurance-dépôts ont été révisés.

Ces formulaires sont applicables en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*¹ et du *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts*², à compter du 1^{er} mars 2011, et sont disponibles auprès de l'Autorité. Le formulaire « Demande de permis » est également accessible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, sous l'onglet « Institutions de dépôt » à la rubrique « Formulaires pour les intervenants du secteur financier ».

Voici la liste des formulaires sur l'assurance-dépôts :

- 1-Demande de permis;
- 2A-Demande de police de garantie;
- 2B-Police de garantie;
- 3A-Déclaration des dépôts garantis avec prime;
- 3B-Déclaration des dépôts garantis sans prime;
- 3C-Déclaration des dépôts garantis pour une nouvelle institution;
- 4-Ventilation des dépôts;
- 5-Réclamation des dépôts garantis.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hugues Trépanier
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4676
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : hugues.trepanier@lautorite.qc.ca

¹ L.R.Q., c. A-26.

² A.M. 2010-12, (2010) 142 G.O. 2, 3061.

Le 18 février 2011